

REGLEMENT FINANCIER APPLICABLE ANNEE SCOLAIRE 2024.2025

LYCEE DES METIERS SAINT CHARLES 1 Rue du Brouage 02 300 CHAUNY

CLASSE	COUT DE LA FORMATION	COUT DE LA ½ PENSION A ajouter au cout de la formation	COUT DE L INTERNAT A ajouter au cout de la formation
Classe préparatoire	893	1040	3897
<u>L</u>			

IMPORTANT

Les tarifs indiqués sont forfaitaires pour la durée de la formation

TOUTE FORMATION COMMENCEE EST DUE INTEGRALEMENT AU PREMIER JOUR DE LA FORMATION.

Aucune déduction ne sera faite en cas de départ anticipé.

La facture sera émise dès le début de la formation, et sera due en intégralité :

Soit par chèque bancaire,

Soit en espèces (auprès du service comptabilité)

Soit par prélèvement bancaire automatique. Dans ce cas, des facilités de paiement peuvent être accordées, avec un éventuel échelonnement sur plusieurs mois. (en faire la demande écrite auprès du service comptabilité).